



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 16

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

1. À sa 9^e séance, le 16 mai 2025, le Comité a examiné le programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [A/80/6 (Sect. 19)].

Débat

2. Les délégations ont déclaré qu'elles appréciaient et soutenaient le travail accompli par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ainsi que la présentation du projet de plan-programme pour 2026 et des informations sur l'exécution du programme en 2024.

3. Une délégation a souligné que la CESAP était la principale plateforme intergouvernementale de l'ONU dans la région de l'Asie et du Pacifique et qu'elle jouait un rôle essentiel et extrêmement utile pour la région dans la mesure où elle aidait les États membres à trouver des solutions propices au développement durable et contribuait aux travaux de recherche et d'analyse, à la formation de consensus intergouvernementaux, à la coopération technique et au renforcement des capacités. Elle a fait valoir que, dans le cadre des neuf sous-programmes, la Commission devait tenir dûment compte des priorités des pays en développement et noté que, comme indiqué au paragraphe 19.3 du projet de budget A/80/6 (Sect. 19), la Commission apporterait également son appui aux États membres par l'intermédiaire du programme ordinaire de coopération technique et de projets financés au moyen du Compte pour le développement. Elle a indiqué que le programme proposé portait sur divers aspects



de questions importantes, notamment l'environnement, les transports, le commerce, la gestion des risques de catastrophe, la statistique et le développement social dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a salué le rôle moteur que la CESAP et ses différents centres jouaient dans les activités de développement en Asie et dans le Pacifique ; son pays, membre de la Commission et hôte de l'équipe du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, était déterminé à continuer de soutenir les travaux de la CESAP et à y participer activement, notamment en prenant part aux activités ayant trait à la sécurité routière, au commerce transfrontière sans papier, à la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), à l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, au Réseau routier asiatique, aux ports secs et au Réseau ferroviaire transasiatique.

4. Une délégation a rappelé qu'elle souhaitait que les commissions régionales échangent leurs connaissances et leurs expériences, en faisant ressortir les meilleures pratiques et les enseignements retenus. Elle a encouragé la CESAP à concentrer essentiellement son action sur la coopération économique régionale, le commerce et l'analyse stratégique fondée sur des données, et prévenu que le fait de doter la Commission de mandats élargis dans des domaines qui ne relevaient pas de son avantage comparatif risquerait de diluer son efficacité et de faire double emploi avec les travaux menés dans d'autres entités des Nations Unies.

5. Une délégation a fait remarquer qu'au moment où se tenait la séance, la région de l'Asie et du Pacifique demeurait un moteur de la croissance économique mondiale et que la CESAP, entité des Nations Unies chargée du développement économique et social dans la région, avait gagné en importance et était investie de responsabilités cruciales. Elle a déclaré que son pays, membre important de la région, faisait grand cas du rôle de la CESAP et qu'il participait activement aux travaux de celle-ci. Elle savait gré à la Commission de l'action qu'elle menait pour accompagner les États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à atteindre leurs objectifs. Elle a affirmé que son pays était disposé à collaborer avec la CESAP pour défendre avec ardeur le multilatéralisme, promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondial, placer l'initiative « Une Ceinture et une Route » sous le sceau de la qualité et contribuer davantage à bâtir une communauté de destin partagé pour l'Asie et le Pacifique.

6. Une délégation a dit que son pays était fier d'être l'un des principaux contributeurs de la CESAP depuis 2007 et qu'il accordait une grande importance à la coopération multiforme qu'il entretenait de longue date avec la Commission. Elle a salué le rôle essentiel que jouait la CESAP en aidant les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à concrétiser le Programme 2030 par la voie de la coopération régionale ou d'approches intersectorielles intégrées.

7. S'agissant du sous-programme 1 (Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement), une délégation a noté que 86 % des décideurs déclaraient avoir reçu davantage d'informations aux fins de l'élaboration de politiques portant sur les questions macroéconomiques et les questions de financement du développement ; à cet égard, elle a demandé quels étaient les paramètres utilisés pour mesurer les progrès accomplis et pourquoi la CESAP prévoyait de sensibiliser un moins grand nombre de décideurs en 2026.

8. En ce qui concernait le sous-programme 4 (Environnement et développement), une délégation s'est félicitée que la Commission œuvre tout particulièrement, au titre du sous-programme, à l'amélioration du bien-être des populations, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, au moyen de services de renforcement des

capacités. Elle a noté que son pays contribuait régulièrement à l'échange de connaissances dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte), lancée en 2005, et, dernièrement, à l'occasion de la quatrième édition des prix CityNet-ESCAP SDG City Awards, organisée en partenariat avec la ville de Séoul pour mettre à l'honneur des initiatives majeures menées à l'échelon local dans la région en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle s'est réjouie de la mise au point de la Plateforme Asie-Pacifique de territorialisation des objectifs de développement durable, mentionnée au paragraphe 19.76 du rapport A/80/6 (Sect. 19), et a souhaité savoir comment la transition numérique contribuait, dans la pratique, au renforcement des capacités des administrations locales et des autres acteurs locaux. Elle a également demandé comment la Commission comptait soutenir les pays bénéficiant d'une faible desserte numérique afin que les initiatives destinées à adapter les objectifs aux réalités locales ne laissent personne de côté.

9. Au sujet du sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe), une délégation a dit appuyer sans réserve l'action menée par la Commission pour promouvoir la coopération régionale en lien avec les technologies numériques, les technologies spatiales et la réduction des risques de catastrophe. Elle a affirmé que son pays, qui accueillait le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, avait à cœur de contribuer à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique au profit de tous. Elle s'est dite convaincue que, comme les technologies numériques évoluaient rapidement, il devenait de plus en plus crucial d'en garantir une utilisation responsable et éthique ; aussi a-t-elle demandé comment la CESAP prenait en compte cette question dans ses activités d'appui au développement et au transfert des technologies numériques.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».